

Département du Finistère

**COMMUNE DE  
GUILLIGOMARC'H**



**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 13

Date de mise en ligne : 19 09 2022

**Conseil municipal  
du 14 septembre 2022**

L'an **deux mil vingt-deux**, le mercredi **quatorze septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 septembre 2022 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Alain FOLLIC, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : AUBANTON Philippe, PERROT Stéphane, MOREL Bruno, BOURBON Christophe, SIMON Florence, LE BOUTER Laëtitia, BEUVE Céline, STANGUENNEC Francis, MOLINIER Elodie, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents excusés :** LE ROUX Isabelle pouvoir à STANGUENNEC Francis, GOUDÉDRANCHE Thierry, EZANNO Sandrine, CHRISTIEN Martine pouvoir à PERROT Stéphane.

M. BOURBON Christophe a été élu **Secrétaire**.

**2022-27 Détermination du nombre de postes d'adjoint au maire  
après démission d'un adjoint**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Le maire informe que le conseil municipal peut décider, soit de réduire le nombre de postes d'adjoints, soit de pourvoir le siège de l'adjoint devenu vacant par l'élection, au scrutin secret, d'un nouvel adjoint.

Suite à la démission de Monsieur Philippe AUBANTON du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, il vous est proposé de porter à trois le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la **détermination à trois postes le nombre d'adjoints au maire**.

**2022-28 Indemnités de fonctions aux élus**

Suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint au 31 08 2022, le Conseil Municipal ayant décidé de ne pas le remplacer, le Maire propose de délibérer pour répartir les indemnités des élus suivant la nouvelle enveloppe globale.

Pour mémoire les indemnités maximales prévues pour une population de 500 à 999 habitants sont :

.../...

- Indemnités de fonctions au Maire : ..... 40,30 %
- Indemnités de fonctions aux adjoints au Maire ..... 10,70 %

du taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique (actuellement IB 1027 = 4 025.52 €).

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- o Etant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- o Considérant les arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,
- o Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus,
- o Considérant que les conseillers municipaux peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au maire et aux adjoints ayant reçu délégation,

**DECIDE, avec effet au 1/09/2022,**

- de maintenir les **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 38.70 % de l'indice brut terminal** de la fonction publique (à la demande du Maire, indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 40.30 %).
- de maintenir le montant des **indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au maire à 9.60 % de l'indice brut terminal** de la fonction publique
- d'allouer une **indemnité de fonction à 0.445 % de l'indice brut terminal** de la fonction publique **aux 11 conseillers municipaux non titulaires de délégations**

Les indemnités de fonction au Maire, Adjoints et conseillers municipaux sont **payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice** des fonctionnaires.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint en annexe à la présente délibération.

**2022-28 (annexe à la délibération)**

**Tableau récapitulatif des indemnités**

ARRONDISSEMENT : Quimper CANTON : Quimperlé

**COMMUNE de Guilligomarc'h**

**Tableau récapitulatif des indemnités**

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

**POPULATION** (totale au dernier recensement) : **781**

(art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

**I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)**

Soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation =

40,30% (1 622,28 €) + 3) 10,70 % x 3 (430,73€ x

**2 914,47 €**

brut par mois

**II - INDEMNITES ALLOUEES****A - Maire**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
FOLLIC Alain	38,70%	+ ... %	38,70%

**B - Adjointes au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)**

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
PERROT Stéphane	9,60%	+ ... %	9,60%
MOREL Bruno	9,60%	+ ... %	9,60%
LE ROUX Isabelle	9,60%	+ ... %	9,60%

Enveloppe globale : 67,50 %

(indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

**C - CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)**

\*commune moins de 100 000 hab. : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-24-1- II )

\*délégation du maire art. L 2122-18 et 20 du CGCT (art. L 2123 24, III - non cumulable avec celle du L 2123-24-1- II )

\*suppléance effective du maire (art. L 2122-17 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ ... %	Total en %
BOURBON Christophe	0,445%	0%	0,445%
AUBANTON Philippe	0,445%	0%	0,445%
GOUDÉDRANCHE Thierry	0,445%	0%	0,445%
EZANNO Sandrine	0,445%	0%	0,445%
SIMON Florence	0,445%	0%	0,445%
LE BOUTER Laëtitia	0,445%	0%	0,445%
CHRISTIEN Martine	0,445%	0%	0,445%
BEUVE Céline	0,445%	0%	0,445%
STANGUENNEC Francis	0,445%	0%	0,445%
MOLINIER Elodie	0,445%	0%	0,445%
MOREL-LASSALLE Stéphanie	0,445%	0%	0,445%

Total général : 72,39%

14/09/2022

**2022-29 Modification COMMISSIONS MUNICIPALES, élus délégués, correspondants et référents de la commune de Guilligomarc'h**

Suite à la démission du 1<sup>er</sup> adjoint, le Maire propose de revoir la liste des délégués, correspondant et référents ainsi que la liste et la composition des commissions municipales. Il rappelle que les commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres et que le Maire en est le président de droit (L.2121-22).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5212-7,

VU les statuts des différents syndicats,

.../...

VU les candidatures des conseillers pour les différents postes de délégués, référents et membre des commissions municipales,

- **après avoir procédé aux modifications de certaines commissions municipales,**
- **Décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret,**
- **Désigne les délégués titulaires et suppléants, correspondants et référents** comme suit (changements = fond grisé) :

Nomination désignation par délibération	Mission particulière		<b>NOM Prénom</b>
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission RESSOURCES : Maire Finances, mutualisation, ressources humaines		Mme	LE BOUTER Laëtitia
		M.	BOURBON Christophe
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission AMENAGEMENT Urbanisme, mobilités, habitat, énergie, plan climat, numérique,...		M.	AUBANTON Philippe
		M.	PERROT Stéphane
<i>***QC référent PLUi : Maire</i>		M.	PERROT Stéphane
<i>**Référent "Conseil Énergie Partagé"</i>		M.	PERROT Stéphane
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission SOLIDARITE Enfance, prévention, accès aux droits, à la santé, sport...)		M.	PERROT Stéphane
		Mme	EZANNO Sandrine
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission CADRE DE VIE Environnement, projet alimentaire, déchets, eau, assainissement, chantiers communautaires, gens du voyage...		Mme	CHRISTIEEN Martine
		M.	MOREL Bruno
<i>***QC Référent EAU ASSAINISSEMENT : Maire</i>		M.	MOREL Bruno
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission CULTURE Culture, langue bretonne, Pays d'art et d'histoire,...		M.	GOUÉDRANCHE Thierry
		M.	PERROT Stéphane
<i>***QC dont Interlocuteur Pays d'Art et d'Histoire</i>		M.	FOLLIC Alain
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission INITIATIVES SOCIALES Actions en direction des publics âgés, en situation de handicap, en insertion,...		M.	STANGUENNEC Francis
		Mme	LE ROUX Isabelle
<b>QUIMPERLE COMMUNAUTE</b> Commission ATTRACTIVITE Tourisme, commerce, développement économique, emploi,...		Mme	EZANNO Sandrine
		M.	SIMON Florence
<i>Quimperlé Communauté - CLECT</i> <i>Commission locale d'évaluation des transferts de charges</i>	<i>Titulaire</i>	M.	FOLLIC Alain
	<i>Suppléant</i>	M.	BOURBON Christophe
<b>Bassin versant du Scorff / SMEIL / Natura 2000</b> (actions du contrat territorial, charte régionale d'entretien des espaces des collectivités, alternatives aux pesticides...)	Titulaire	M.	MOREL Bruno
	Suppléant	Mme	MOLINIER Elodie
Représentant <b>Finistère Ingénierie Assistance FIA</b>		M.	FOLLIC Alain
Référent " <b>Electricité</b> " (ENEDIS)		M.	MOREL Bruno
Déléguée " <b>Formation et information</b> "		M.	AUBANTON Philippe
Référent VIOLENCE INTRA FAMILIALE		Mme	LE ROUX Isabelle
Correspondant " <b>Forêt</b> " (ONF)		M.	MOREL Bruno
Correspondant " <b>Espaces Naturels Sensibles - ENS</b> " (CD29 Roches du Diable)		M.	MOREL Bruno
<b>Représentant SPL Bois Energie renouvelable</b> Suivi opérationnel engagé AS CA		M.	PERROT Stéphane
<b>SITC Quimperlé</b> Syndicat Intercommunal de Travaux Communaux de Quimperlé	Titulaire	M.	MOREL Bruno
	Titulaire	M.	FOLLIC Alain
<b>SIVU CENTRE DE SECOURS</b> du Pays de Quimperlé	Titulaire	M.	PERROT Stéphane
	Suppléant	M.	BOURBON Christophe
<b>IDES</b> Association Initiatives pour les demandeurs d'emploi par la solidarité	Titulaire	M.	STANGUENNEC Francis
	Suppléant	Mme	EZANNO Sandrine
<b>SDEF 29</b> Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère	Titulaire	M.	FOLLIC Alain
	Titulaire	M.	MOREL Bruno
	Titulaire	M.	PERROT Stéphane
	Suppléant	M.	BOURBON Christophe
	Suppléant	M.	GOUÉDRANCHE Thierry
Référent "Sécurité Routière"		M.	BOURBON Christophe
Référent "Langue et culture Bretonne"		M.	GOUÉDRANCHE Thierry
Correspondant "défense"		M.	AUBANTON Philippe
Correspondant "Incendie et secours"		M.	BOURBON Christophe

.../...

- Désigne les membres des commissions municipales comme suit :

	Civ	NOM
<b>FINANCES</b> Budgets - comptabilité -taxes - impôts - subventions...	Responsable	M. <b>FOLLIC Alain</b>
		Tous les conseillers municipaux
<b>TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE RESEAUX HYGIENE SECURITE</b> Bâtiments communaux, logements, réseaux AEP EP AC élec tél haut débit AC ANC, lotissements, énergies renouvelables, locations...	Responsable	M. <b>MOREL Bruno</b>
		Mme BEUVE Céline
		M. BOURBON Christophe
		Mme CHRISTIEN Martine
		Mme EZANNO Sandrine
		M. GOUDÉDRANCHE Thierry
		Mme MOLINIER Elodie
		M. PERROT Stéphane
<b>AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES</b> Ecole - garderie - cantine - ALSH...	Responsable	M. <b>PERROT Stéphane</b>
		Mme BEUVE Céline
		Mme LE BOUTER Laëtitia
		Mme MOLINIER Elodie
		Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie
		Mme SIMON Florence
<b>TOURISME SPORT FETES LOISIRS CULTURE</b> Randonnées, associations, bibliothèque - Cybercommune, Dis moi ton livre, Festival des Rias, Culture bretonne...	Responsable	M. <b>MOREL Bruno</b>
		Mme CHRISTIEN Martine
		Mme EZANNO Sandrine
		M. GOUDÉDRANCHE Thierry
		Mme MOLINIER Elodie
		Mme MOREL-LASSALLE Stéphanie
		M. PERROT Stéphane
		Mme SIMON Florence
<b>COMMUNICATION INFORMATIQUE MULTIMEDIAS</b> Site Internet - Bulletin municipal - Lettre d'information... RGPD	Responsable	M. <b>PERROT Stéphane</b>
		Mme BEUVE Céline
		Mme <b>EZANNO Sandrine</b>
		M. BOURBON Christophe
		M. GOUDÉDRANCHE Thierry
		Mme LE BOUTER Laëtitia
		Mme <b>LE ROUX Isabelle</b>
<b>EAU ENVIRONNEMENT ENERGIE DECHETS</b> SMBSEIL Scorff Ellé Isole Laïta, Natura 2000, chasse, pêche, carrière, site des Roches du Diable...	Responsable	M. <b>MOREL Bruno</b>
		M. AUBANTON Philippe
		M. BOURBON Christophe
		M. PERROT Stéphane
<b>AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS</b> CCAS - Personnes âgées Banque alimentaire - ADMR IDES - Transport Solidarité....	Responsable	Mme <b>LE ROUX Isabelle</b>
		Mme CHRISTIEN Martine
		Mme EZANNO Sandrine
		M. STANGUENNEC Francis
<b>APPEL d'OFFRES</b>	Président	M. <b>FOLLIC Alain</b>
	Titulaire	M. AUBANTON Philippe
	Titulaire	M. PERROT Stéphane
	Titulaire	M. MOREL Bruno
	Suppléant	M. GOUDÉDRANCHE Thierry
	Suppléante	Mme SIMON Florence
	Mme EZANNO Sandrine	

Le Maire indique à l'assemblée que chacun des 3 adjoints recevra par arrêté municipal délégation de fonctions pour les différentes missions qui leur a été confiées.

### Questions diverses :

- Suite au mail reçu des mairies de Bannalec et de Quimperlé concernant l'éventuelle suppression des illuminations de Noël, les élus se positionnent unanimement pour leur maintien
- Il n'y a pas d'élus disponibles pour participer aux fêtes municipales de Querrien
- Il est proposé d'installer une poubelle à côté de la boîte aux lettres, devant le bâtiment Ti an Holl.

**Commune de Guilligomarc'h**  
Table chronologique des délibérations

**Conseil municipal du 14 septembre 2022**

14 09 2022	2022-27	Suite démission, détermination du nombre d'adjoints au maire	approuvé	Page 2022 / 230R
14 09 2022	2022-28	Indemnités de fonction des élus	approuvé	Page 2022 / 230R
14 09 2022	2022-29	Modifications des délégués et commissions municipales	approuvé	Page 2022 / 231R
14 09 2022	Informations	Questions diverses		Page 2022 / 232R

**Les délibérations  
sont consultables  
sur le site Internet  
de la commune  
[www.guilligomarch.com](http://www.guilligomarch.com)**